



*Secrétariat International de la Confédération Nationale du Travail (CNT-f)
33, rue des Vignoles - 75020 PARIS / www.cnt-f.org/international/ / international@cnt-f.org*

Paris, le 5 juin 2019

Communiqué de soutien aux camarades de LAB

Ces derniers mois, plusieurs conflits syndicaux menés par le syndicat Langile Abertzaleen Batzordeak (LAB) ont eu lieu en Navarre, notamment au restaurant La Sangiovesa, à Iruñea (Pampelune) et à Huerta de Peralta, à Azkoien.

Dans le premier cas, les travailleuses et travailleurs de LAB dénonçaient le non-respect des dispositions de la convention collective ainsi que le licenciement de plusieurs personnes ayant voté pour LAB aux élections professionnelles, la direction ayant fait le choix de soutenir la liste présentée par le syndicat réformiste UGT (Union General del Trabajo). Suite à plusieurs rassemblements, les travailleuses et travailleurs licencié·e·s ont été réintégré·e·s et les conditions de travail se sont améliorées. Pour autant, le Parquet et la Police forale (police autonome de la Communauté forale) ouvrirent une enquête et le syndicaliste de LAB Imanol Salinas a été condamné à 21 mois de prison, rendant possible son incarcération. Les faits reprochés étaient d'être entré·e·s pacifiquement dans le restaurant, sans entraver la circulation des client·e·s, d'avoir collé des autocollants ou chanté des slogans dans un mégaphone. Lors du procès, la vidéo des faits n'a pu être visionnée car elle aurait été perdue.

Dans le second cas, la lutte avait débuté suite au licenciement de quatre travailleurs. La Police forale était de nouveau intervenue au service du patronat en réprimant durement les piquets de grève. Suite à cela, les travailleuses et travailleurs en lutte ont été condamné·e·s à des amendes d'un montant total de 5600 € et trois instructions judiciaires ont été ouvertes pour « désordres publics » et « atteinte à l'autorité ». Le premier procès aura lieu le 2 juillet, le syndicaliste de LAB Jotas Osés risque jusqu'à 2800 € d'amende. Un autre procès aura lieu plus tard au cours duquel un travailleur de Huerta de Peralta, blessé lors de l'attaque de la police, encourt une peine de deux ans et six mois de prison, une amende de 2500 € d'amende et cinq ans d'interdiction du territoire espagnol.

Le Secrétariat International de la CNT dénonce cette répression syndicale alors même que, chaque jour et en toute impunité, le patronat ne respecte pas les droits des travailleuses et travailleurs. Nous soulignons également le fait, qu'une fois de plus, l'Etat et les autres institutions publiques, notamment la police et la justice, sont au service du patronat.

Nous assurons de notre solidarité nos camarades de LAB ainsi que tou·te·s les travailleuses et travailleurs en lutte.

Nous appelons à renforcer le syndicalisme de lutte des classes afin de faire face aux offensives capitalistes menées conjointement par le patronat et l'Etat, en Euskal Herria comme ailleurs

BORROKA DA BIDE BAKARRA !